Convention Collective du travail des industries de la métallurgie et des constructions mécaniques de Clermont-Ferrand et du Puy-de-Dôme

ACCORD SUR LES TAUX EFFECTIFS GARANTIS

Entre:

L'UIMM AUVERGNE

D'une part,

Et:

LES ORGANISATIONS SYNDICALES SOUSSIGNEES,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er:

En application de l'article 6 Bis de l'avenant mensuel de la Convention Collective du 17 janvier 1992, et en fonction de la durée légale du travail de 151,67 heures par mois, il est institué un barème des taux effectifs garantis annuels applicable à l'ensemble des catégories de personnel visées à l'accord national du 21 juillet 1975 sur la classification modifié par les avenants du 30 janvier 1980, 21 avril 1981, 04 février 1983, 25 janvier 1990 et 10 juillet 1992.

Le présent barème est applicable à compter du 1er janvier 2017. Il inclut les compensations pécuniaires dues pour l'ensemble des réductions de la durée du travail.

Niveau	Coefficient	Pour un horaire de 151H67	
	140	17 764 €	
	145	17 797 €	
	155	17 859 €	
	170	17 964 €	
II	180	18 059 €	
	190	18 172 €	
Worker and the second control of the second		Constitution of the Consti	
	215	18 606 €	
III	225	19 268 €	
	240	20 305 €	
	255	21 288 €	
IV	270	22 379 €	
	285	23 592 €	
The second second second second	I Blockwise the distribution of the second		
	305	25 283 €	
V	335	27 636 €	
	365	30 458 €	
	395	32 618 €	

TFS

6.c. de 1/2 8

Article 2 : Dépôt

Le présent accord a été fait en nombre suffisant d'exemplaires pour notification à chacune des organisations représentatives dans les conditions prévues à l'article L. 2231-5, du code du travail, et dépôt dans les conditions prévues par l'article L. 2231-6 du même code.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 12 mai 2017

-	Pour	I'UIMM	AUVERGNE:	
		10	Camplin	AGI

- Pour le Syndicat C.F.D.T. Métaux Clermont-Riom-Issoire :

-Pour le Syndicat C.F.E.-C.G.C. Métallurgie :

CMARRIER lunt

have

- Pour le Syndicat départemental C.F.T.C. Métallurgie

SCHWEIDER JF

- Pour l'Union des Syndicats de la Métallurgie F.O. du P.D.D., :

CHAMBAS GICLES

- Pour le Syndicat U.S.T.M.-C.G.T. Métallurgie du P.D.D. :